

Le culte

Le résident exerce librement le culte de son choix. L'équipe d'aumônerie catholique propose régulièrement un office religieux sur l'un des deux sites.

Vous pouvez également faire appel à un ministre d'un autre culte (se renseigner auprès de l'équipe soignante).

Les animations



L'équipe d'aides-soignantes et un animateur vous proposent des activités tout au long de l'année : lotos, activités créatives, spectacles, sorties, ateliers remue-méninges, ateliers cuisine, groupe repas, participation au « printemps des personnes âgées », « à la semaine bleue »....

Pour faciliter les sorties à l'extérieur, l'établissement dispose d'un minibus adapté aux personnes à mobilité réduite.

Les loisirs



Deux associations de bénévoles interviennent dans le service :

- Les VMEH rendent visite chaque lundi aux résidents
- La bibliothèque de l'Hôpital propose, tous les mardis, un choix varié et adapté d'ouvrages (en particulier, des livres en caractère « large vision ») à titre gratuit. Ces associations participent également à la programmation des animations proposées par l'établissement.



Le téléphone et la télévision

L'accès à une ligne privée est possible sur demande à l'opérateur de votre choix. La totalité des frais est à votre charge.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, apporter un téléviseur, un support mural pour TV ainsi qu'un casque audio dans les chambres doubles.

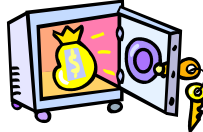
Horaires de visite



Votre famille ainsi que vos proches peuvent vous rendre visite à tout moment de la journée.

Nous leur demanderons seulement de respecter le travail des soignants.

Argents et objet de valeur



La direction **décline toute responsabilité** en cas de pertes ou de vols **d'objets non inventoriés et non déposés au coffre** (se renseigner auprès de l'équipe).

Nous vous recommandons de ne conserver avec vous ni argent, ni chéquier, ni objets précieux.

Conditions d'admission



Nous vous demanderons de vous munir de la carte vitale ainsi que de la carte mutuelle afin que la secrétaire les archive dans votre dossier.

Toutes les prestations citées dans cette brochure sont comprises dans le prix de journée, sans supplément

Pour tout renseignement : vous pouvez vous adresser

- Aux soignants : 03.85.86.84.84 service USLD
- Cadre de santé : A. PELLETIER (03.85.86.84.63)
- Secrétariat : 03.85.86.84.70 (9 h à 16 h 45)



Bienvenue dans

l'Unité de Soins de Longue Durée (USLD)



Le Centre Hospitalier d'Autun dispose d'une USLD pouvant accueillir 54 personnes. Sa présence en centre-ville favorise les contacts avec l'extérieur. Un grand parking facilite la visite des familles et des amis.

Les personnes entrant en USLD peuvent prétendre :

- A l'allocation logement (sous condition de ressources)
- A l'aide personnalisée à l'autonomie (APA)
- A l'aide sociale (sous condition de ressources)

Les chambres

Le service comprend des chambres à 1 ou 2 lits équipés de cabinet de toilette. Par mesure de sécurité, chaque chambre est reliée au bureau des infirmières par 2 sonnettes (une située à la tête de lit, la seconde se trouvant dans le cabinet de toilette).

Vous avez la possibilité de personnaliser votre chambre avec des petits meubles, des décorations murales. Toutes les chambres sont équipées de prise d'antenne pour téléviseur. **Par mesure de sécurité, les réfrigérateurs sont interdits.**

Les chambres sont attribuées en fonction de l'état de santé et des places disponibles.

Les repas



Les repas sont servis en salle à manger ou en chambre, si votre état de santé le nécessite. Chaque semaine, les menus sont affichés dans le service. Des menus de régime peuvent être prescrits par le médecin. Une aide au repas peut vous être proposée selon vos besoins.

Si vous le souhaitez, une personne de votre famille (ou un de vos proches) peut prendre un repas avec vous. Se renseigner auprès de l'équipe soignante.



Vos médicaments personnels

Il est indispensable de remettre vos médicaments personnels – si vous les avez apportés - au médecin ou à l'infirmière, dès votre arrivée dans le service d'hospitalisation. Cela permet d'éviter que les traitements qui vous seront prescrits à l'hôpital n'interfèrent avec vos traitements personnels (risque de surdosage, d'interaction médicamenteuse, addition d'effets indésirables...). Vos médicaments personnels vous seront restitués lors de votre sortie d'hospitalisation.

La prise en charge médicale et paramédicale

Un médecin gériatre, Mr le Docteur CHAUSSE, est responsable du service pour assurer votre suivi médical. Ce suivi consiste notamment :

- A établir le dossier médical concernant votre état de santé à l'entrée et à vous suivre tout au long de votre hospitalisation en USLD,
- A vous rendre visite régulièrement (à votre demande ou à la demande d'une infirmière),
- A choisir en concertation avec vous, de l'orientation médicale qui répond à votre état de santé notamment en cas d'urgence,
- A préciser la composition de votre régime alimentaire.

Une équipe composée **d'infirmiers, aides-soignants, agents des services hospitaliers, kinésithérapeutes, diététicienne, secrétaire** est à votre disposition pour assurer les soins et prestations qui vous sont nécessaires.

Cette équipe a pour objectif le maintien de votre autonomie en tenant compte de votre rythme et de vos capacités afin de respecter votre projet de vie et de soins personnalisés.

Si les proches d'une personne en USLD souhaitent rencontrer le médecin, ils peuvent prendre rendez-vous auprès de la secrétaire médicale. La rencontre avec le cadre de santé est également possible.

Les produits d'hygiène

Ils sont à la charge du résident et doivent être fournis régulièrement (savon, shampoing, ...).



Autres prises en charge

Les consultations auprès d'un ophtalmologue, d'un pédicure, d'un dentiste et d'un kinésithérapeute sont prises en charge dans votre forfait soins.

Par contre, les lunettes, dentiers, bas de contention ainsi que certains examens externes (scanner et IRM) sont pris en charge par votre caisse d'assurance maladie.



L'entretien du linge

A votre arrivée, votre linge sera obligatoirement identifié à votre nom par le service de lingerie du centre hospitalier.

L'entretien de votre linge vous est proposé sans supplément. Toutefois, le linge étant traité de façon industrielle, il est prudent d'éviter les lainages et textiles fragiles.

La famille peut éventuellement, si elle le désire, entretenir le linge.

Les articles d'incontinence sont compris dans le forfait d'hébergement



La prestation coiffure

L'USLD est équipé d'un salon de coiffure. Une coiffeuse diplômée se tient à votre disposition. Cette prestation est comprise dans le forfait hébergement.

Le courrier

Le courrier est distribué dans le service tous les jours sauf le week-end. Il peut être donnée au patient ou transmis par l'équipe soignante à la famille lors de visite.